

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-40

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

03/04/2025

Date de l'affichage

03/04/2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

et le dix avril,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Création chaufferie à pellets

Proposition maîtrise d'œuvre

Présents : Marion ATRON, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, François-Damien GROS, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Sophie BAUDET, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST (donne pouvoir à I. PACOU), Thomas GAND (donne pouvoir à M. ATRON), Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Irène ROUCHE (donne pouvoir à B. MONNET), Valérie PAROLA.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Mme la Maire rappelle l'engagement de la commune dans la transition énergétique et de notre volonté de nous orienter vers les énergies renouvelables. Ainsi depuis 2017, une chaufferie bois pellets a été installée pour alimenter l'intégralité de la mairie annexe de Grusse (salle de convivialité, atelier des agents et un logement), une autre a été installée à Vercia afin d'alimenter deux bâtiments, la salle des fêtes et la mairie annexe (salle de réunion, secrétariat et trois logements).

Elle rappelle que lors de l'extension de la salle des fêtes de Vincelles en 2016, une étude d'opportunité d'une chaufferie automatique au bois granulé avec réseau de chaleur avait été réalisée par AJENA, et en 2017 une étude de faisabilité par Enerpol. La commune s'interrogeait sur la pertinence d'un réseau alimentant au moins trois bâtiments communaux (mairie, salles des fêtes, ancien presbytère) ou de celle d'avoir deux chaufferies.

Etant donné que les locaux de la mairie sont utilisés tous les jours de la semaine et que les salles des fêtes connaissent une augmentation de fréquentation avec de plus des radiateurs au gaz propane anciens et qui tombent en panne fréquemment, il a été demandé à AJENA une mise à jour des études de 2016 et 2017.

M. le conseiller délégué aux bâtiments explique que la nouvelle étude montre la pertinence de modifier les modes de chauffage actuels (gaz propane et électricité pour mairie et salle des fêtes), fioul pour ancien presbytère.

Le passage à une solution au granulé permettrait de réduire les charges d'environ 45 %. Le bois-énergie offre l'opportunité de réduire la part des dépenses allouées au combustible par rapport au propane, ce qui permet une meilleure stabilité du prix dans le temps. De plus, une partie des dépenses sont relocalisées.

L'option la plus pertinente est celle à deux chaufferies à pellets. En effet, avec une seule chaufferie bois il y a des pertes réseaux non négligeables et des travaux importants en voirie. Cela impliquerait également de traiter l'ensemble des bâtiments en même temps.

La commission bâtiment réunie le mercredi 26 mars propose de retenir l'option deux chaufferies et de prioriser les travaux sur la mairie de Val-Sonnette avec les deux logements et les salles des fêtes (du bas et du haut) de l'espace Val-Sonnette.

Elle valide l'accompagnement de la commune par une maîtrise d'œuvre proposée par le SIDEC.

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Chaufferie bois mairie salle des fêtes et logements ;

Vu la proposition de Madame Le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **RETIENT** la proposition de Madame La Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;
- **PREND NOTE** que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 12 565.00 € HT toutes prestations comprises dont une mission comprenant les éléments DIA, AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 98 000.00 € HT ;
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 10/04/2025  
POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire, MONNET Brigitte

